



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-veterans-d-essais-nucleaires-interpellent>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Les vétérans d'essais nucléaires interpellent Manuel Valls**

10 juin 2014

Les vétérans d'essais nucléaires interpellent Manuel Valls

Source : Libération

https://www.liberation.fr/politiques/2014/06/10/les-veterans-d-essais-nucleaires-interpellent-manuel-valls_1037485

Les vétérans d'essais nucléaires interpellent Manuel Valls



10 juin 2014 à 14:33

La montagne de l'Atakor, où a été effectué l'essai nucléaire français, le 1er mai 1962,

dans le Sahara algérien (ici photographiée en 2010). (Photo Zohra Bensemra. Reuters)

Leur association demande au Premier ministre de solder rapidement le dossier des indemnisations.

L'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven) demande au Premier ministre, Manuel Valls, de solder le dossier de l'indemnisation des victimes des essais français et de mettre fin au « *mépris de l'Etat* » pour ceux qui l'ont servi.

« Il est temps de mettre en place, en concertation avec les associations, les modalités d'application de la version consolidée au 20 décembre 2013 » de la loi de 2010 relative à l'indemnisation des victimes, écrit l'Aven dans une lettre ouverte au chef du gouvernement diffusée mardi. L'association lui demande de répondre à ses demandes de rencontres. *« Il est temps d'interrompre l'hémorragie financière que représente pour l'Etat les procédures administratives en cours, qui en leurs majeures parties condamnent ce dernier à indemniser les plaignants »*, écrit son président Jean-Luc Sans.

« Il est temps d'utiliser la ligne de crédit attribuée aux victimes des essais nucléaires par une juste et réelle indemnisation sans notion arbitraire de seuil d'exposition », écrit-elle.

Environ 150 000 personnes, civiles et militaires, ont participé de près ou de loin aux 210 essais français conduits au Sahara algérien et en Polynésie entre 1960 et 1996. Et une poignée seulement de victimes a obtenu des indemnisations. **La loi du 5 janvier 2010 établit les règles d'indemnisation des militaires et populations civiles exposés aux essais qui ont depuis développé des cancers.**